

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2020

L'An Deux Mille vingt, le onze septembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la **Commune de Pont en Royans**, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard GRINDATTO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation : le 4 septembre

Présents : Mrs et Mmes GRINDATTO Bernard, KOWALSKI Jean-Patrice, LAUDE Yvan, AGERON Philippe, MOURLON Robert, Jade FIESS, Cécile GELLY, Arnoux LEBRETON, Horia VIEL, BOSSAND Sébastien, Hervé BUISSON,

Excusés : Stéphanie CLERET, (pouvoir à Bernard GRINDATTO), SCHWEITZER Brigitte (pouvoir Yvan LAUDE), PLACIDE Marie-Christine (pouvoir Robert MOURLON), Michel GRELET (pouvoir Patrice KOWALSKI),

Absent : Hervé BUISSON

1) DELIBERATIONS

Objet : Désignation des personnes amenées à siéger en Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur LAUDE Yvan, 3^{ème} adjoint, explique au Conseil municipal qu'à l'issue des élections municipales et de la mise en place du nouveau conseil, conformément au 1 de l'article 1650 du Code général des impôts, une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans la commune.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année un avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale.

Il présente au Conseil municipal une liste de 24 personnes, qui seront amenées à siéger en CCID.

Cette liste sera proposée à la Direction générale des finances publiques qui désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Le Conseil municipal, l'exposé du 3^{ème} adjoint entendu,

- **Approuve** la liste des personnes proposées qui seront amenées à siéger en CCID

Objet : Etablissement d'un document d'arpentage d'une maison construite en partie sur le domaine public de la commune

Monsieur KOWALSKI Jean-Patrice, 1^{er} adjoint, explique au Conseil municipal qu'il a été interpellé par les conjoints GAUTHIER concernant le refus du notaire à signer la vente de la maison familiale.

En effet, dans les années 60, la commune a vendu aux parents un terrain pour édifier une villa.

Le Maire de l'époque a signé le permis de construire au nom de la commune.

Le terrain vendu était pour une partie sur domaine privé de la commune et sur l'autre partie sur domaine public.

A ce jour aucune régularisation n'a été faite, et la maison ne peut être mise en vente.

Le Maire propose de

- Faire intervenir un géomètre expert afin de borner le terrain et d'effectuer un document d'arpentage du solde de la parcelle restée dans le domaine public et par la suite de numéroté celle-ci.
- Faire passer cette nouvelle parcelle du domaine public dans le domaine privé.
- Et par la suite de céder gratuitement la nouvelle parcelle délimitée par le géomètre devant notaire par voie de régularisation de la commune au profit de la succession GAUTHIER.

Le Conseil Municipal, l'exposé du 1er adjoint et du Maire entendu,

- **Approuve** l'intervention d'un géomètre expert afin de borner le terrain des conjoints GAUTHIER. Les frais étant à la charge de la commune.

Objet : Signature convention portant mise à disposition de locaux entre le collègue Raymond GUELEN et la commune de Pont en Royans

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de convention portant mise à disposition de locaux entre le collègue Raymond GUELEN et la commune de Pont en Royans à partir de septembre 2020.

Cette convention a pour objet d'ouvrir les EPLE hors temps scolaire pour les besoins populaires, de la vie citoyenne et des pratiques culturelles.

Les communes ou structures intercommunales peuvent disposer des locaux des établissements scolaires pour leurs propres activités ou pour le compte d'associations dépendantes de leur administration.

La Commune de Pont en Royans s'engage à gérer le planning pour les associations suivantes :

- Bascule coréenne cirque
- Badminton pontois
- Tennis club pontois
- Club d'escalade
- Tennis club Saint Romans
- Pompiers de Pont en Royans

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, après avoir pris connaissance des termes de la convention :

Autorise le Maire, à signer la convention entre la commune et le Collège concernant la mise à disposition du gymnase de Pont en Royans.

2) COMMISSIONS

Travaux :

Philippe AGERON informe qu'une commission travaux a eu lieu lundi dernier. Il fait un point sur les travaux :

- Une Déclaration préalable a été déposée au nom de la Mairie pour la fermeture du petit local au-dessous des maisons suspendues. Il s'agit de poser une baie vitrée pour isoler l'appartement du dessus (demande d'Alpes Isère Habitat)
- Le marronnier situé vers la salle des fêtes doit être abattu. Une réflexion devra être engagée à savoir « où replanter des arbres ».
- Suite à la fin des tarifs réglementés d'électricité, la commune décide de garder son contrat de fourniture avec EDF
- Les 2 médecins installés sur Pont en Royans vont déménager dans un appartement HLM. Une demande a été faite auprès de la Mairie pour installer un accès PMR. Nous sommes en attente d'un devis d'Handinorme pour l'installation d'une rampe.
- Un mail va être envoyé aux transports PERRAUD pour leur signaler que les véhicules scolaires procèdent à des manœuvres à éviter comme le dépassement des autres véhicules stationnés et ce en empruntant le trottoir. Outre le danger envers les enfants, ce trottoir n'est pas prévu pour accepter ce type de véhicule.

Vie locale :

Christine PLACIDE fait un point :

- Environ une trentaine d'exposants pour le marché du lundi soir. Belle réussite. Pour l'année prochaine une réflexion pour une nocturne.
- Cette année les touristes sont venus en nombre à Pont en Royans malgré la crise sanitaire. Ils déplorent le manque de commerces pour se restaurer. Une réflexion est à prévoir pour la revitalisation du Centre Bourg.

CCAS :

Robert MOURLON informe le Conseil que :

- Le 3 septembre dernier une rencontre a eu lieu avec la direction du Foyer R. ACHARD pour les animations de la semaine bleue.
- Comme chaque année un bouquet sera offert à Madame BRINGOLD qui va sur ces 105 ans
- Cette année le repas des anciens sera difficile à organiser avec la mise en place des gestes barrières et la vulnérabilité des personnes accueillies. Le CCAS proposera plutôt un colis pour tous.
- Un rappel a été fait sur les aides aux transports dont peuvent bénéficier certains administrés

- Une soixantaine de personnes ont été contactées lors de la mise en place du plan canicule
- Le CCAS réfléchi à la mise en place d'un questionnaire sur les besoins sociaux de nos administrés
- Prochaine réunion prévue le 15 octobre
- Bernard GRINDATTO rappelle qu'un CCAS n'est pas obligatoire pour une petite commune et que la municipalité a fait le choix de le conserver et de le financer.

Communication :

- Cécile GELLY souhaite que les élus de la commission communication bénéficient d'une formation supplémentaire pour la mise à jour du site de la Mairie
- Lors de la dernière réunion une demande a été faite pour remplacer les panneaux bois par des panneaux vitrés et fermés ainsi que revoir les emplacements. 5 à 6 panneaux seraient nécessaires dans les quartiers suivants : Les Gorges, les HLM, Le Paradis, la salle des fêtes et le Breuil
- Proposition d'un panneau lumineux. Pas d'unanimité pour ce projet.
- Edition du « Petit Pont » à prévoir la 2^{ème} édition avant la fin de l'année.
- Rajout d'un panneau directionnel pour indiquer le Foyer R. ACHARD.

Les écoles :

Brigitte SCHWEITZER informe les élus que la fin d'année scolaire a été un peu compliquée avec la mise en place des protocoles sanitaires.

79 enfants inscrits pour la rentrée 2020 sur 4 classes et 3 enfants qui devraient faire leur rentrée en octobre.

2 nouvelles enseignantes Mesdames PONCET et FRELIN

Le protocole COVID est toujours d'actualité et va engendrer un coût supplémentaire pour la caisse des écoles.

Le collège : Horia VIEL

La rentrée s'est bien passée le protocole sanitaire est toujours en place.

11 élèves à l'internat

3) DIVERS

- Le Maire fait un point sur la vente de la maison à COUTEVOUX (MARET/ESCUDIER)
 Cette maison est délabrée et squattée. En août un compromis de vente a été signé devant notaire entre Mme Escudier et un particulier. Un contact téléphonique a eu lieu le 3 septembre avec ce futur acheteur pour leur demander leur projet. Ce sont des retraités qui veulent revenir sur Pont en Royans.
 La Mairie est à l'étude sur un projet d'installation de jeunes agriculteurs sur cette propriété, qui reste la dernière ferme de notre commune. Un courrier sera envoyé au futur acheteur afin de leur proposer une cession d'une partie des terres.
 La Mairie ne peut plus préempter (RNU). La SAFER ne souhaite pas préempter car il y a du bâti sur le terrain.

- Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier du collectif des résidents du quartier Villeneuve (rue Bob Ten Hoope) qui s'inquiète du devenir de leurs habitations au vu des évènements naturels.
Une réunion de travail est programmée pour le 2 octobre prochain entre les différents services de l'Etat, du Département et de la Mairie.
A l'issue de cette réunion une rencontre sera prévue avec les habitants pour échanger et leur apporter des réponses aux problématiques exposées dans leur courrier.
- Sébastien BOSSAN informe le Conseil que l'hébergement Concordia aura bien lieu du 16/09 au 30/09 au refuge.
Les jeunes accueillis auront un test COVID de moins de 72h.
Pour les repas un barnum sera installé à l'extérieur.

Fin de séance 21h30

Prochaine réunion le 23/10